

Délibération n° 2020-02-001 du 06 février 2020

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de France compétences du 19 décembre 2019

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Après en avoir délibéré le 06 février 2020,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2019 est approuvé.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 6 février 2020

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jérôme TIXIER

